Image not found or type unknown

# Travaux non conforme a mon souhait

Par **djey972**, le **09/03/2011** à **17:28**

Bonjour,

j'ai procédé a des travaux afin d'installer un équipement solaire qui devait me faire chauffer les sanitaires ainsi que le chauffage dans le but de limiter la consommation du gaz. Dans mon devis, ces éléments ne ressortent pas directement. Les termes (sanitaires + chauffage) avait été mentionné selon un accord verbal ()que j'ai eu avec l'entrepreneur. Durant ces travaux je me suis renseigné sur le type d'équipement que les ouvriers entreposaient, à ma grande surprise je ne devais espérer que le chauffement sanitaire. A ce jour, j'ai déplacé un expert pour évaluer le type d'installation, ce dernier ma établit un rapport (photos, paramétrage technique, etc) de plus j'ai une personne d'une entreprise tiers qui se prête a pouvoir soutenir mes dires au sujet de cette installation. j'ai stoppé les travaux mais cette entreprise me relance pour terminer l'installation non désirée et me menace de déposer mon dossier au contentieux. Intimidation ou pas de ces personnes, je demande un conseil juridique et surtout une personne physique a joindre *un en urgence désolé de le dire comme ça*(juriste ou avocat spécialisé). Merci d'avance,

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **15:32**

Seul le contrat de vente est opposable. Que dit-il ?

Par **djey972**, le **10/03/2011** à **19:25**

Bonjour,

le bon commande: mentionne fourniture et pose d'un ballon solaire d'une capacité de 300 litres - mise en place des liaison technique pose du panneau photothermique sur le toit mots pour mots

Par **damlot**, le **11/03/2011** à **00:21**

Un contrat est un contrat, et si vous n'avez pas fait mentionner par écrit ce qui vous a été dit

verbalement, vous aurez du mal à prouver que la prestation réalisée par l'entreprise ne correspond pas à l'accord qui avait été convenu entre vous ...

Ceci dit, prenez rendez-vous avec un avocat de votre région, car il trouvera peut-être une faille ou pourra peut-être vous aider à négocier à l'amiable une solution intermédiaire.

On ne le répètera jamais assez : "les paroles s'envolent, les écrits restent"

Par **djey972**, le **11/03/2011** à **16:53**

Salut, merci de votre efficacité, je continue mon affaire par le biais de votre conseil.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés